

**DELIBERATION° CM 20242602-02BIS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur le compte FINANCIER UNIQUE**  
**du service Assainissement de PLANIOLES 2023**

Date de la convocation : 19 Février 2024

Séance du 26 Février 2024 à 20 heures

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre des membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 Votes: 11 Contre : Pour :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CARSAC Lucette, délibérant sur le Compte Financier unique de l'exercice 2023

dressé par M. Guy LACOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	6284.30
Op. de l'exercice	19052.06	23407.93
<b>Totaux</b>	<b>19052.06</b>	<b>29692.23</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0.00</b>	<b>10640.17</b>

Besoin ou excédent de financement :

Restes à réaliser :

Besoin ou excédent de financement :

Besoin ou excédent total de financement :

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

6901.17
3739.00

au compte 1068 (Investissement),  
 au compte 002 (Fonctionnement).

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Guy LACOUT, Maire, s'est retiré et n'a pas participé au vote.

**Ont signé au registre des délibérations :**

Excusés :

Pour expédition conforme, la Présidente.



*(Handwritten signature)*

AP Prefecture	
Ensemble	Recettes ou excédent
0.00	20465.80
30308.12	39511.32
30308.12	59977.12
0.00	29669.00